

La Lettre

de Guingamp Communauté

Grâces - Guingamp - Pabu - Plouisy - Ploumagoar - Saint-Agathon



Grâces - Guingamp - Pabu - Plouisy - Ploumagoar - Saint-Agathon

N°16 / Sept. 2011



Laissez-vous transporter...

Numéro spécial
TRANSPORT

Sommaire

Édito	p 2
Budget 2011	p 3
Transport Axéobus, votre transport en commun	p 4-5
Réforme territoriale	p 6-8
Déchets La collecte sélective change La future ressourcerie	p 9-11 p 9 p 10-11
Infos Terrain de camping Performance Handicap	p 12 p 12 p 12



GUINGAMP COMMUNAUTÉ
11, rue de la Trinité 22 200 GUINGAMP
Tél. : 02 96 13 59 59
E-mail : administration@cc-guingamp.fr

www.cc-guingamp.fr

Axéobus, votre transport en commun

POUR LA RÉALISATION DE CE PROJET, GUINGAMP COMMUNAUTÉ A ENTREPRIS UNE DÉMARCHÉ ARTICULÉE EN QUATRE POINTS :

- 1- RAPPROCHER** les femmes et les hommes de nos communes de leur lieu de travail, de leurs démarches et de leurs loisirs.
- 2- SOLIDARISER** les communes et permettre l'accès à la mobilité pour tous.
- 3- PRÉSERVER** notre environnement.
- 4- RELIER** les femmes, les hommes et les générations dans un même réflexe d'utilisation d'un transport en commun.

Après avoir réalisé un diagnostic, développé plusieurs propositions, approfondi quelques scénarios, nous aboutissons à la mise en œuvre de ce service.

Avec la création de 3 lignes urbaines qui effectuent 5 allers-retours quotidiens du lundi au samedi, 3 minibus de 20 places sillonnent Grâce, Guingamp,

Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon.

À cette création s'ajoutent :

- du transport à la demande pour les zones rurales non desservies par le réseau.
- un transport à la demande spécifique pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet est témoin de notre volonté de solidarité, de qualité de vie et d'égalité. Les mobilités facilitées représentent incontestablement un atout pour davantage de liberté dans les échanges.

Guingamp Communauté, forte de son engagement, compte sur votre adhésion à ce nouveau mode de déplacement et espère ainsi vous apporter toute satisfaction.

*Marie-France Auffret
Vice présidente en charge du transport,
déplacements, sports, coopération.*

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉSEAU AXÉOBUS, CONSULTEZ LE SITE

WWW.AXEOBUS.FR



DEPUIS LE 19 SEPTEMBRE, 3 SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉS À VOS BESOINS SONT À VOTRE DISPOSITION SUR LES 6 COMMUNES DE GUINGAMP COMMUNAUTÉ :



■ AXÉOBUS

3 LIGNES RÉGULIÈRES CIRCULANT DU LUNDI AU SAMEDI - HORS JOURS FÉRIES :

- de 7h30 à 10h30 - de 12h à 13h30 - de 17h à 20h

TARIFS : 1 € le ticket unité (valable 5h), 8 € les 10 tickets, 24 € l'abonnement mensuel



■ AXÉOPHONE

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE, RÉSERVÉ AUX PERSONNES HABITANT À PLUS DE 500 M D'UN ARRÊT DU RÉSEAU URBAIN AXÉOBUS - HORS JOURS FÉRIES :

Service disponible sur réservation téléphonique (N° Azur 0 810 22 22 22) :

- le mercredi après-midi de 12h à 13h30 et de 17h à 20h

- le vendredi matin de 8h à 10h et de 12h à 13h30

- le samedi après-midi de 12h à 13h30 et de 17h à 20h

TARIFS : 1 € le ticket unité (valable 5h), 8 € les 10 tickets



■ AXÉOPLUS

SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, DESTINÉ UNIQUEMENT AUX PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS AINSI QU'AUX PERSONNES INVALIDES (CARTE D'INVALIDITÉ À 80 % OU PLUS) - HORS JOURS FÉRIES :

Service disponible sur réservation téléphonique (N° Azur 0 810 22 22 22) :

- du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

TARIFS : 2 € l'aller, 2 € le retour



Une tarification sociale est mise en place sur le territoire de Guingamp Communauté, sous conditions de ressources. Pour plus de renseignements, contactez le CCAS de votre commune.

infos www.axeobus.fr
0810 006 817
N° Azur - Prix d'un appel local

Une démarche précipitée mais une évolution essentielle



1- CE QUE PRÉVOIT LA LOI

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit :

- le rattachement obligatoire des communes isolées à une intercommunalité (dans les Côtes d'Armor : Perros Guirec, Mantallot et l'Île de Bréhat)
- la dissolution des communautés de communes de moins de 5 000 habitants et l'adhésion de leurs communes membres à une intercommunalité à fiscalité propre (dotée de recettes fiscales locales) plus importante
- la réduction du nombre de syndicats de communes et le transfert de leurs compétences à une ou des intercommunalités à fiscalité propre
- l'amélioration de la cohérence spatiale et l'accroissement de la solidarité financière des intercommunalités à fiscalité propre.

L'ensemble de cette mutation doit s'inscrire dans le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) qui sera arrêté par le Préfet en lien avec la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) formée d'élus intercommunaux (40 %), municipaux (40 %), de parlementaires et de représentants du Conseil Régional et du Conseil Général.

Cette CDCI a été composée et installée le 18 avril 2011. Elle s'est à nouveau réunie le 23 mai 2011 pour un premier échange avec le Préfet sur ses suggestions initiales. À la suite de cette 2^e discussion, le Préfet a soumis ses propositions à l'avis des communes et intercommunalités du Département qui sont invitées à se prononcer avant le 25 août 2011 (à défaut, leur silence équivaldrait à un consentement).

2- LA PROPOSITION DU PRÉFET CONCERNANT LE SECTEUR DE GUINGAMP

Le Préfet préconise une fusion entre Guingamp Communauté et les communautés de communes de Bégard, Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac. Cet ensemble réunirait 30 communes et totaliserait 44 222 habitants.

3- LA POSITION DE GUINGAMP COMMUNAUTÉ validée le 30 juin par le Conseil communautaire

1- Le calendrier est trop réduit pour mener une réflexion et une concertation avant le 25 août 2011.

2- Les répercussions d'une telle réforme sont d'abord à analyser et mesurer sous leurs divers aspects : le périmètre de la nouvelle entité, l'ajustement des compétences, le projet de territoire, la gouvernance, les enjeux financiers et fiscaux, la prise en compte des personnels...

3- Selon Guingamp Communauté, les critères susceptibles de guider au mieux le choix des communes et intercommunalités doivent faire appel à :

- la cohérence du territoire identifié par les réflexes comportementaux naturels des administrés qui révèlent "les périmètres de la vie réelle", c'est à dire le bassin de vie et d'emplois
- une même culture et un intérêt partagé à fonctionner ensemble
- un gain d'efficacité moteur de l'économie, de l'emploi et facteur de dynamisme
- le meilleur rapport entre l'organisation du territoire et des services, les moyens d'actions et les dotations de l'État.

4- La proposition soumise dans l'immédiat à Guingamp Communauté (fusion de Guingamp Communauté et des communautés de communes de Bégard, de Belle-Isle-en-Terre et de Bourbriac) rassemblant 30 communes et totalisant une population de 44 222 habitants, ne repose sur aucune logique, aucun schéma construit et vécu dégageant de véritables perspectives cohérentes et rationnelles. L'agglomération guingampaise est investie dans une indissociable solidarité avec ses territoires ruraux périphériques constitutifs du Pays de Guingamp. Cette implication n'est pas divisible au gré de découpages aléatoires. C'est la raison pour laquelle **Guingamp Communauté demande avec force à se maintenir dans son état actuel.**

4- OÙ EN EST-ON ACTUELLEMENT 2^e quinzaine d'août

Les communes de Guingamp Communauté ont toutes délibéré :

- certaines ont validé la position communautaire
- d'autres, tout en acceptant de poursuivre la réflexion, ont souhaité que le calendrier d'évolution éventuelle vers la commune nouvelle prenne fin avec le mandat actuel, l'organisation des municipales de 2014 appliquant dès lors les règles de la future collectivité
- une dernière, sans refuser la réflexion, entend qu'un positionnement à ce sujet constitue l'enjeu des prochaines élections municipales de 2014.

Parmi les communautés de communes périphériques :

- celle de Pontrieux s'affiche la plus favorable
- celle de Bourbriac n'y est semble-t-il pas opposée
- celle de Belle-Isle paraît davantage se placer dans une position d'attente d'une évolution guingampaise
- celle de Bégard y est défavorable.

Il est important d'observer que toutes formulent la même réserve : leur accord pour la communauté d'agglomération est conditionné par l'engagement formel des communes de Guingamp Communauté de constituer une commune nouvelle.

5- Toutefois, tant qu'à envisager une extension à plus de 44 000 habitants, si la proposition formulée par M. le Préfet venait à se modifier en faisant droit à l'intérêt manifesté par un (Pontrieux communauté) ou des territoires périphériques supplémentaires donnant du sens, une réelle consistance, une organisation plus rationnelle au territoire et permettant d'atteindre 50 000 habitants, **Guingamp Communauté se déclare favorable à constituer une communauté d'agglomération.**

6- La création d'une communauté d'agglomération a pour corollaire obligatoire de disposer d'une ville centre de 15 000 habitants minimum à la formation de laquelle les élus ont commencé à réfléchir.

7- Dans l'objectif de l'aider dans cette réflexion, Guingamp Communauté a décidé de confier une **étude financière et fiscale** à Côtes d'Armor Développement.

8- En conclusion, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- refuse le projet de schéma proposé en l'état par M. le Préfet
- décide de travailler à l'éventuelle création d'une Communauté d'agglomération à celled'une commune nouvelle en lieu et place de Guingamp Communauté.

Il convient d'attendre le résultat de la consultation en cours pour connaître, début septembre, le positionnement de chacune des communes interpellées (y compris Pontrieux communauté).

Les communes et communautés de Lanvollon-Plouha et de Leff communauté (Châtelaudren - Plouagat) - bien qu'également adhérentes au SCOT et au Pays de Guingamp - n'étaient pas directement interpellées.

Au final, le constat apparaît assez constructif au sein de Guingamp Communauté. Il reste plus attentiste et observateur dans les territoires environnants sur les mouvements internes à Guingamp Communauté.

Certes le débat nous est imposé brutalement. Pour autant, rien ne nous contraint à la précipitation et ne nous interdit de prendre un temps raisonnable pour mûrir notre réflexion. Il est tout à fait possible d'étudier très sérieusement les propositions qui nous sont soumises, de telle sorte à programmer l'évolution dans le cadre du mandat actuel afin que la nouvelle configuration soit installée en prévision des prochaines élections municipales au printemps 2014.

5- QUELS SONT LES ENJEUX ?

Ne nous y trompons pas, le sujet est terriblement important ! Les défis de notre temps ne s'accroissent plus d'un émiettement des structures et d'une dilution excessive des centres de décisions. Nos administrés nous ont confié la mission prioritaire de défendre les intérêts majeurs du territoire, de nous montrer ambitieux, performants, d'agir avec efficacité pour l'économie, les commerces, les emplois, la défense des services publics (hôpital, Sous-Préfecture...), le développement des services à la population (création d'un service de transport communautaire...), la préservation de l'environnement, la protection des patrimoines et du cadre de vie de chaque concitoyen, mais aussi pour avoir une approche la plus efficace possible des dépenses d'investissement et de fonctionnement afin de maîtriser au mieux les impôts locaux, ce qui induit une vision et une gestion optimisées de l'argent public.

Pour réussir cet objectif, il n'y a plus le choix. Nous avons le devoir de nous adapter et de recourir aux outils les plus pertinents.

Nos voisins des secteurs de Saint-Brieuc et Lannion l'ont bien compris - bien avant nous - et se sont dotés chacun, il y a déjà quelques années, d'une communauté d'agglomération puissante. Ils disposent désormais ainsi de moyens financiers et opérationnels sans commune mesure avec les nôtres. Nous n'agissons plus à armes égales. Alors que ces 2 structures continuent de susciter de l'attrait au-delà de leurs limites et s'apprêtent à être rejointes par de nouveaux territoires volontaires, comment ce qui serait bon, efficace et bien vécu si près de nous serait-il néfaste, inapproprié et sujet à tous les préjugés dans la sphère de Guingamp ?

Si nous ne prenons pas gravement conscience de cet enjeu crucial, si nous ne tirons pas profit collectivement de nos atouts pourtant bien réels, si nous ne changeons pas véritablement de braquet, l'écart avec nos voisins va s'accroître de façon accélérée et notre territoire va s'exposer à un déclin inexorable. La population (l'électeur !) sera alors pleinement fondée à demander des comptes. À défaut d'un soutien d'une majorité d'élus, ne faut-il pas **organiser un référendum pour légitimer la démarche ?**

Car l'évolution devient un acte salvateur incontournable. Bien sûr pas à n'importe quelles conditions. En nous accordant jusqu'en décembre 2013 pour travailler sincèrement, pour mener et partager les études nécessaires, pour intégrer les légitimes interrogations des personnels, pour appréhender les aspects juridiques, financiers et fiscaux, pour s'accorder sur le projet, la gouvernance...



6- VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS EXPRIMER

Attention, ce débat n'est surtout pas qu'une affaire d'élus !... Les enjeux qu'il comporte vous interpellent et vous concernent directement, personnellement, dans votre quotidien immédiat et futur. À un moment aussi charnière et combien déterminant, vous pouvez, si vous le souhaitez, donner votre point de vue.

Guingamp Communauté, portera le plus grand intérêt à toutes les contributions qui lui parviendront (par courrier, mail, dépôt dans la boîte aux lettres...) :

11, rue de la Trinité - 22200 Guingamp - Tél. : 02 96 13 59 59 - Mail : administration@cc-guingamp.fr

La collecte sélective change à partir du 5 octobre 2011

PASSAGE DE LA COLLECTE EN MONOFLUX



À compter du 5 octobre, vos emballages recyclables (plastiques, canettes alu, boîtes de conserves, papiers, journaux, magazines, cartonnettes) seront à **déposer dans le même conteneur** (sac uniquement pour des logements ne disposant pas de bac). Votre couvercle de conteneur bleu va être habillé de jaune (la couleur obligatoire Grenelle de l'Environnement).

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Les familles de plastiques que vous triezy s'agrandissent.

Désormais vous pourrez déposer dans votre bac jaune (sac uniquement pour des logements ne disposant pas de bac) :

- des plastiques souples : petits films d'emballage, sachets plastiques
- des barquettes alimentaires plastiques
- des godets, barquettes plastiques et emballages de jardinerie
- des pots de yaourts et assimilés

DATES IMPORTANTES À RETENIR

5 OCTOBRE 2011

Le passage de la collecte en monoflux se fera à partir du 5 octobre 2011. En prévision de la mise en service par le SMITRED du nouveau centre de tri, la collecte s'effectuera 2 fois par mois en monoflux.

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATIONS

- le 16 SEPTEMBRE à Plouisy
- le 20 SEPTEMBRE à Ploumagoar
- le 21 SEPTEMBRE à Saint-Agathon
- le 23 SEPTEMBRE à Grâces
- le 27 SEPTEMBRE à Pabu
- le 28 SEPTEMBRE à Guingamp



La future ressourcerie sur le site de Kerhollo, à Saint-Agathon



L'actuelle déchèterie communautaire, située sur un espace restreint à Pont-Ezer en Plouisy, n'est plus adaptée aux besoins de la population. La sécurité des usagers et du personnel devient très difficile à faire respecter sur ce site de plus en plus fréquenté.

Guingamp Communauté, dans le cadre de sa politique de collecte, de traitement, de recyclage et de valorisation des déchets, a souhaité proposer à la population une "ressourcerie" moderne offrant des services de qualité, accessible à tous et parfaitement intégrée dans son environnement.

Après étude de plusieurs sites, c'est un terrain situé dans le parc d'activité de Kerhollo, rue du Stade, sur la commune de Saint-Agathon, qui a été retenu et validé par le conseil communautaire du 30 septembre 2010.

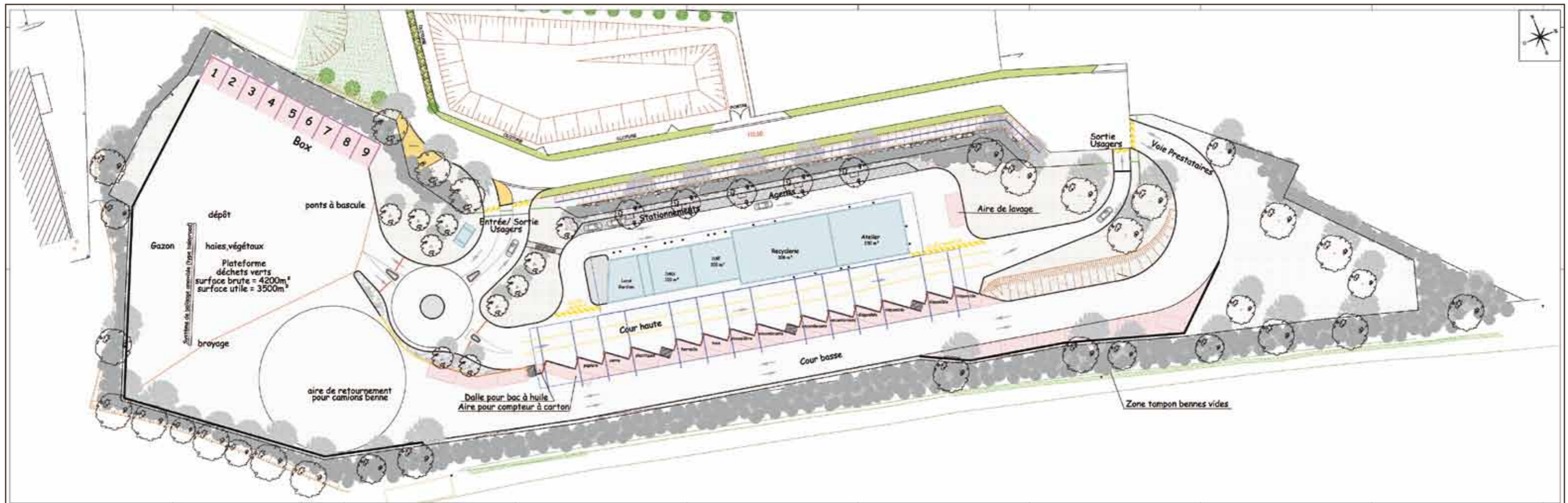
La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée, le 16 décembre 2010, au cabinet A&T Ouest de Lannion, pour un montant de 80 251,60 € TTC.

Conformément au cahier des charges du dossier de consultation, l'avant-projet (APD) présenté par A&T Ouest et validé par le conseil communautaire du 30 juin 2011 comprend :

- une aire de dépôt des déchets verts de 3 500 m², séparée de la zone de broyage et d'enlèvement
- 9 silos pour le dépôt et le tri des gravats
- une cuve de récupération des huiles usagées
- un bâtiment abritant le local des gardiens, la ressourcerie, un local pour les Déchets Activités de Soins Infectieux (Dasri), les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), un garage pour les engins de manutention
- une zone de quai, ou cour haute, couverte qui comprend 17 emplacements de caissons.

Ce nouvel équipement doit nous permettre d'atteindre nos objectifs, à savoir :

- **augmenter le taux de valorisation matière** afin de diminuer le tonnage des déchets résiduels destinés à l'enfouissement et à l'incinération
- **améliorer la qualité des dépôts des produits triés**
- **favoriser le réemploi d'objets et d'équipements** en confiant la gestion de la ressourcerie au réseau des entreprises sociales et solidaires
- **renforcer la sécurité sur le site** par une séparation totale des espaces de dépôts par les usagers, des zones d'interventions des professionnels
- **améliorer la fréquentation des usagers et les conditions de travail des agents** par la couverture des quais
- **donner davantage de flexibilité** aux services de broyage des déchets verts et d'enlèvement des caissons.



Plan de la future ressourcerie, à Kerhollo

Le terrain de camping de Milin Kerhré, à Pabu

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES !



RENSEIGNEMENTS :

02 96 44 05 79

ou 06 87 69 20 93

Guingamp Communauté a vendu le terrain de camping communautaire situé à Milin Kerhré sur la commune de Pabu.

Désormais, Margareth et Jonathan LOW en sont les nouveaux propriétaires et accueillent les touristes dans un cadre naturel et reposant.

Jonathan est britannique, originaire de Bristol et diplômé d'un doctorat sur les salmonidés. Margareth est originaire de Bergues (Nord). Ils sont les parents de 2 jeunes enfants et sont tombés complètement sous le charme des lieux.

Sur ces 2,5 ha en bord de rivière, Jonathan et Margareth ont de nombreux projets : installation de chalets, de tipis, organisation de séjours à thème (randonnées pédestres, VTT, Kayak...)

Performance Handicap



N. BELOUET, S. GARAT et A. LABBE

PERFORMANCE

12, rue des Champs de Pies
ZA La Beauchée - St-Brieuc

Agence de Guingamp :

8, impasse des Ajoncs
Agropole ZA de Bellevue
St-Agathon

Tél. : 02 96 01 00 20

Fax : 02 96 01 00 19

À l'échelle du Pays de Guingamp, Performance Handicap, dans le cadre du programme Leader, a souhaité mettre à disposition des entreprises du territoire, une prestation pour les accompagner dans une réflexion de la gestion de leurs ressources humaines.

Les conseillères de Performance Handicap sont à la disposition des entreprises pour les accompagner dans cette réflexion à travers la réalisation de diagnostics.

L'objectif est de participer au dialogue entre les entreprises et les élus et de contribuer à la réflexion emploi/formation, besoin en ressources humaines sur le Pays de Guingamp.

Vous souhaitez :

- faire un point sur l'organisation du travail au sein de votre entreprise,
- sécuriser le parcours de vos salariés,
- des solutions pour professionnaliser et faire monter en compétence vos salariés,
- mettre en œuvre des mesures de préventions et de réduction de la pénibilité,
- des solutions pour les salariés en fin de carrière ou en risque d'inaptitude,
- faire un point sur la situation de votre entreprise au regard de l'emploi des personnes en situation de handicap,
- un soutien au recrutement de collaborateurs performants

Saisissez cette opportunité !

En collaboration étroite avec plusieurs partenaires, Performance Handicap vous propose un diagnostic Ressources Humaines avec une expertise en traitement des situations de handicap.

Une mise en relation avec le partenaire ayant la solution à votre problématique est assurée.

